



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 octobre 2013

Familles de France crie à l'injustice !

Il n'est pas acceptable de taxer les propriétaires pour un loyer qu'ils ne perçoivent pas !

Familles de France a lu avec attention la note du Comité d'analyse économique (CAE) sur la Fiscalité des revenus du capital et crie à l'injustice quant à la mesure concernant la suggestion de taxer les propriétaires de leur logement, comme s'ils percevaient un loyer de ce logement alors même qu'ils y vivent et ne l'ont pas mis en location.

Cette mesure proposée par le CAE au Premier ministre n'est pas envisageable dans notre pays car elle serait dommageable pour les personnes qui se sont privées toute une vie pour accéder à la propriété. Cet impôt existait, certes, jusqu'en 1961, mais à l'époque, les loyers étaient beaucoup moins importants, donc un rétablissement de celui-ci dans un contexte de flambée de prix de l'immobilier serait un non-sens.

Familles de France appelle Monsieur le Premier ministre à ne pas appliquer une suggestion purement fiscale sans prendre en considération la vie quotidienne des Français.

Madame la Ministre du logement doit s'élever contre une telle proposition.

Contact Presse : Thierry Vidor 06.64.31.98.68